



CONCOURS DE GOUGÈRES 25 MAI 2025 FLEURS DE VIGNE - AUXERRE

RÈGLEMENT

I. Préambule

Ce concours est organisé par la *Guilde des Goûteurs de Gougères*, confrérie gastronomique de l'Yonne. Il a pour but de mettre l'accent sur la multiplicité de versions possibles de cette spécialité icaunaise et bourguignonne. Il aura lieu le dimanche 25 mai 2025 au Festival de vins de Chablis et du Grand Auxerrois à Auxerre.

II. Participants

Toute personne peut participer au concours.

Le commissaire du concours est Monsieur Philippe CLEMANDOT, Grand Gouverneur de la *Guilde des Goûteurs de gougères*. Il est chargé du respect du bon déroulement de l'épreuve.

III. Jury « dégustation »

Le président du jury est Monsieur Philippe CLEMANDOT, Grand Gouverneur de la *Guilde des Goûteurs de gougères*. Le jury comprend également les membres du Grand Conseil de la *Guilde*.

IV. Les réalisations

Chaque concurrent a le choix entre deux catégories de réalisations :

- « La gougère du 19ème siècle » qui devra respecter la texture de la gougère traditionnelle : pâte à chou salée, gonflée, croustillante et moelleuse et pourra avoir n'importe quelle forme ;

- « La gougère du 21ème siècle » qui devra respecter le goût de la gougère traditionnelle : goûts du beurre, de l'œuf, du fromage, du gratiné et qui pourra avoir n'importe quelle forme et n'importe quelle texture.

Dans le respect de ces contraintes, l'interprétation technique et la cuisson sont libres.

Les concurrents devront présenter des réalisations en six portions de 50g au moins chacune.

Les concurrents peuvent présenter des réalisations dans les deux catégories.

V. Déroulement

Les Candidats devront apporter leurs réalisations et indiquer la catégorie pour laquelle ils concourent, leur nom et un numéro de téléphone où être joints en cas de sélection.

Les réalisations devront être déposées au stand de la Guilde des Goûteurs de Gougères, entre 13 heures et 14 heures le dimanche 25 mai 2025.

Les résultats seront proclamés sur place à 17 heures.

Un gagnant qui ne sera pas présent à la proclamation des résultats sera disqualifié et le gagnant suivant prendra sa place.

VI. Barème

Les réalisations seront notées sur trois critères principaux :

- ✓ L'apparence, la présentation, l'esthétique
- ✓ La texture
- ✓ Le goût

Le Jury est souverain dans ses notations et appréciations. Il n'aura pas à justifier ses décisions ni en fournir les motifs.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que des décisions du Jury.

VII. Récompenses

Des trophées et des diplômes seront remis aux 3 premiers gagnants de chaque catégorie.

Pour toutes informations complémentaires :

contactgougeres@gmail.com